

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE MARDI 7 JUIN 2016 À 16 H PAR VISIOCONFÉRENCE DANS CHACUN DES RLS DU CISSS DE LA GASPÉSIE.

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Ann Béland, membre indépendant, visio à Gaspé
Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers, visio à Chandler
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**, visio à Chandler
Josée Duguay, représentante des médecins spécialistes, visio à Chandler
Nicole Johnson, membre indépendant, visio à Chandler
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières, visio à Chandler
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques, visio à Gaspé, arrivée à 16 h 30
- MM. Philippe Berger, représentant des fondations du CISSS de la Gaspésie, visio à Chandler, quitte à 17 h
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant, visio à Maria
Mark Georges, membre indépendant, visio à Chandler
Jean-Marc Landry, membre indépendant, visio à Maria
Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire, visio à Gaspé
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant, visio à Chandler
Michel-Xavier Simard, représentant de département régional de médecine générale, visio à Ste-Anne-des-Monts

ABSENCES MOTIVÉES :

- M^{me} Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement
M. Médor Doiron, membre indépendant

INVITÉS :

- M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée, visio à Gaspé
- M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, des com. et des affaires juridiques, visio à Maria
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, la performance et de l'éthique, visio à Ste-Anne-des-Monts
Michel Robidoux, directeur des ressources informationnelles, visio à Gaspé

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 16 h 05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-04-16/17-16

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Direction des ressources humaines, communication et des affaires juridiques

3.1 Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail – **Décision**;

4. Direction des ressources informationnelles

4.1 Présentation des « Programmation annuelle en ressources informationnelles 2016-2017 PARI » et « Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles 2017-2020 (PTPARI) » - **Information**;

4.2 Sécurité de l'information – Bilan annuel 2015-2016 du CISSS de la Gaspésie **Information**;

4.3 Le plan d'action sur les rançongiciels – **Information**;

5. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique

5.1 Entente de gestion et d'imputabilité 2015-2016 du CISSS de la Gaspésie – **Décision**;

6. Direction de santé physique générale et spécialisée

6.1 Liste d'attente en spécialité – **Information**;

7. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement

7.1 Budget 2016-2017 – **Information**;

8. Information :

8.1 Information de la présidente-directrice générale et du président;

9. Levée de la réunion.

3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA CIVILITÉ ET DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie reconnaît l'importance déterminante de la contribution des personnes à la réalisation de sa mission et à la prestation de services de qualité aux citoyens.

Afin de favoriser la santé et le bien-être des individus effectuant cette prestation de services, l'établissement reconnaît l'importance d'un milieu de travail sain exempt de harcèlement et de violence sous toutes ses formes.

La présente politique a pour but de définir et de communiquer des moyens afin de promouvoir la civilité et le respect en milieu de travail, prévenir le harcèlement et la violence, et faire cesser toute situation susceptible d'en constituer.

Les étapes franchies :

- ▷ La politique a été déposée au conseil d'administration pour information en avril 2016.
- ▷ La politique fut en consultation auprès des différentes instances (syndicats, CII, CIIA, CECM) du 25 mai au 3 juin 2016.
- ▷ La politique a été présentée au comité de direction le 6 juin 2016.

Les processus de mise en application seront définis par la DRHCAJ.

CA-CISSSG-04-16/17-17

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT résolu que la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail soit adoptée par le conseil d'administration avec possibilité de modification à l'automne 2016.

La politique est adoptée avec la modification demandée au niveau de la définition du harcèlement.

4. DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

4.1 PRÉSENTATION DES « PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES 2016-2017 PARI » ET « PLANIFICATION TRIENNALE DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES 2017-2020 (PTPARI) »

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Robidoux, directeur des ressources informationnelles, à présenter le rapport.

Considérant que le système d'information (SI) Actifs+ Réseau n'a pas encore été modifié afin de refléter la nouvelle structure organisationnelle du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) à la suite de l'adoption de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du RSSS notamment par l'abolition des agences régionales (L.R.Q, chapitre 0-7.2), les PARI et les PTPARI doivent présenter l'ensemble des dépenses et des investissements en ressources informationnelles (RI), notamment pour les projets et les activités d'encadrement et de continuité en fonction des anciens établissements constituant le CISSS selon quelques règles :

- Toutes les activités d'encadrement et de continuité seront regroupées sous un seul établissement. Tous les nouveaux projets débutant après le 31 mars 2016 seront inscrits sous ce même établissement. Pour le CISSS de la Gaspésie, le CSSS de Côte-de-Gaspé, ce choix a été dicté par la volonté de conserver une plus grande partie de l'historique de projets.
- Un établissement pour lequel tous les projets sont terminés le 31 mars 2016 montrera un PARI et un PTPARI qui ne contiendra aucun projet. En réalité son PARI et son PTPARI seront vides. Ceci est le cas pour :
 - Le CSSS de la Baie-des-Chaleurs;
 - Le CSSS de la Haute-Gaspésie;
 - Le Centre Jeunesse de la Gaspésie;
 - Le Centre de réadaptation de la Gaspésie.
- Un établissement pour lequel un ou plusieurs projets sont en réalisation avant le 31 mars 2016 et qui se poursuivent après cette date montera un PARI et un PTPARI avec les seuls projets déjà en réalisation. Si des projets prévus se poursuivent après le 31 mars 2017, ces projets seront présents dans le PTPARI sinon celui-ci sera vide. Aucun nouveau projet ne sera inscrit sous cet établissement. Ceci est le cas pour :
 - L'Agence de la Gaspésie qui contient le projet régional du DSQ;
 - Le CSSS de Rocher-Percé qui contient un projet de Téléphonie IP;

Les principaux projets inscrits au PARI 2016-2017 sont :

- Projet DCI;
- Redondance géographique des liens de télécommunication RITM (requis par le projet de DCI);
- Robustesse des infrastructures réseau locales (requis par le projet DCI);
- Rehaussement de l'identification des usagers et de l'index patient organisationnel (prérequis au projet DCI);
- Optimisation des systèmes téléphoniques.

Les projets connexes au DCI tels que les rehaussements et les remplacements des systèmes d'information cliniques et administratifs afin d'adopter la solution provinciale seront ajoutés en cours d'année lorsque la solution provinciale sera identifiée et que notre capacité à faire les projets sera suffisante.

Les activités de continuité regroupent les dépenses de :

- Les salaires des ressources informationnelles;
- Les contrats de service des systèmes d'information et des infrastructures matérielles;
- Les mises à jour mineures des systèmes d'information;
- Les contrats de service des systèmes téléphoniques ainsi que les équipements téléphoniques de remplacement;
- Les rehaussements d'équipements existants tels que les postes de travail, les serveurs, les équipements d'interconnexion, les imprimantes, les écrans ainsi que tout autre équipement de nature informatique;
- La téléphonie cellulaire et la synchronisation des courriels et agendas;
- Les photocopieurs;
- L'achat de licences de logiciels bureautiques;
- Les solutions d'antivirus et de protection réseautique.

Les PARI 2016-2017 et les PTPARI 2017-2020 vides ont été approuvés par le directeur des ressources informationnelles, M. Michel Robidoux.

Les PARI 2016-2017 et les PTPARI 2017-2020 contenant des projets non terminés ont été approuvés par la présidente-directrice générale M^{me} Chantal Duguay, par le directeur des ressources financières M. Jean-Pierre Collette et par le directeur des ressources informationnelles, M. Michel Robidoux.

Les PARI 2016-2017 et les PTPARI 2017-2020 du CSSS de la Côte-de-Gaspé ont été approuvés par la présidente-directrice générale M^{me} Chantal Duguay, par le directeur des ressources financières M. Jean-Pierre Collette et par le directeur des ressources informationnelles, M. Michel Robidoux.

4.2 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION – BILAN ANNUEL 2015-2016 DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Robidoux, directeur des ressources informationnelles, à présenter le rapport.

La sécurité de l'information est une préoccupation du RSSS et des organismes de la santé et des services sociaux. Le ministre de la Santé et des Services sociaux reconnaît que la

gouvernance de la sécurité de l'information est basée sur une prise en charge engagée et imputable mettant en avant-plan l'amélioration continue, la proactivité et la reddition de comptes à tous les niveaux hiérarchiques, tout en favorisant une collaboration soutenue avec les différents intervenants, la sensibilisation, le partage et le renforcement des connaissances.

La production du rapport annuel, prévue au cadre de gestion de la sécurité de l'information – volet sécurité du ministère de la Santé et des Services sociaux, démontre la priorité accordée par le CISSS de la Gaspésie à la sécurité des actifs informationnels et permet de rendre compte des activités réalisées en 2015-2016 à ce chapitre.

Les principaux éléments de bilan annuel sont :

- Nominations des acteurs en sécurité de l'information pour le CISSS de la Gaspésie;
- Politique de sécurité de l'information;
- Cadre de gestion en sécurité de l'information;
- Gestion des incidents;
- Perspectives 2016-2017;
- Évaluation de la maturité de l'organisation en sécurité de l'information.

4.3 LE PLAN D'ACTION SUR LES RANÇONGIELS

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Robidoux, directeur des ressources informationnelles, à présenter le rapport.

À la suite de la recrudescence des attaques de rançongiciels dans le réseau de la santé, le MSSS a fait parvenir aux PDG ainsi qu'aux DRI, un tableau de 10 mesures pour diminuer les risques.

À partir de ce tableau, M. Steeve Anderson, chef de service des Opérations à la DRI, a préparé un plan d'action pour chacune des 10 mesures. Son plan d'action présente la situation actuelle et les mesures envisagées ainsi que leur échéancier afin de réduire le risque d'infection.

Qu'est-ce qu'un rançongiciel?

Un rançongiciel est code malicieux qui bloque l'accès aux données d'un utilisateur. Le créateur demande une rançon en échange d'une clé permettant le déchiffrement. Si la rançon n'est pas payée après un certain temps, les données sont détruites.

Son fonctionnement

- Infection : Site Web légitime, courriel, clé USB;
- Installation à l'insu de l'utilisateur;
- Chiffrement irréversible des fichiers;
- Documents sur le poste de travail;
- Documents accessibles sur le réseau;
- Note de rançon affichée à l'utilisateur pour récupérer les fichiers;
- Destruction des fichiers si la rançon n'est pas payée à temps.

Les Impacts

- Non-disponibilité du poste affecté avec impact sur les activités de l'utilisateur;
- Perte des données administratives et cliniques avec impact potentiel sur les services aux usagers;

- Augmentation de la charge de travail des ressources en TI.

Un rançongiciel ne peut être détecté par les logiciels d'antivirus. Seuls ses effets sont détectables.

Les mesures mises en place, suite à l'infection de Chandler en février dernier, portent déjà ses fruits : nous avons régulièrement des attaques de rançongiciels. Les impacts sont minimes considérant les mesures mises en place à ce jour.

Les autres actions décrites dans le plan d'action devraient nous aider à diminuer notre vulnérabilité face aux menaces.

5. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE

5.1 ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2015-2016 DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point:

La reddition de comptes 2015-2016 présente le bilan de suivi de gestion de l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) à la treizième période de l'année financière. Les fiches présentées concernent les attentes spécifiques du chapitre III de l'EGI 2015-2016 ainsi que les engagements de l'établissement en fonction, notamment, du Plan stratégique 2015-2020 du MSSS (chapitre IV).

Le principal enjeu est de répondre à la reddition de comptes du MSSS, en lien avec les indicateurs de performance fixés au début de l'année financière (mars 2015).

Ce document doit être transmis au ministère pour le 15 juin 2016. L'information présentée sera intégrée au rapport annuel de l'établissement.

6. DIRECTION DE SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

6.1 LISTE D'ATTENTE EN SPÉCIALITÉ

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Johanne Méthot, directrice de santé physique générale et spécialisée, à présenter ce point.

Eu égard à l'article 185.1 de la LSSS, l'établissement doit déposer au conseil d'administration au moins tous les trois (3) mois l'efficacité du mécanisme central de gestion de l'accès aux services, notamment en regard du temps d'attente pour les usagers entre le moment de leur inscription sur la liste d'accès et celui de l'obtention des services spécialisés et surspécialisés qu'ils requièrent.

Dans le cadre de référence sur l'accès priorisé aux services spécialisés (APSS), le MSSS s'appuie sur trois principes directeurs, soit :

1. l'utilisateur doit pouvoir avoir un accès équitable à des services spécialisés dont le délai prescrit est déterminé selon sa condition physique;

2. l'établissement doit assurer une prise en charge optimale des patients de son territoire, soit en offrant les services requis ou en développant des corridors avec des partenaires;
3. les professionnels de la santé utilisent les mécanismes et les outils de l'APSS.

Les données colligées sur la présente liste reflètent la situation actuelle. Cependant, il existe des variabilités dans les délais. Certains systèmes d'information notamment dans le RLS de La Côte-de-Gaspé où les données compilées en scopie sont dans un autre système que SIMASS. Ainsi le temps d'attente diffère du réel. Un processus d'harmonisation et d'épuration est en cours.

L'APSS vise plusieurs objectifs :

- Améliorer l'accès aux services spécialisés pour les usagers;
- Améliorer la fluidité des références;
- Soutenir les médecins référents dans la référence vers des services spécialisés;
- Soutenir les médecins référents dans le suivi de leurs patients;
- Améliorer la pertinence des demandes de services;
- Normaliser et harmoniser les façons de faire.

Présentement, nos outils ne sont pas harmonisés. De plus, la façon de colliger les données varie d'un site à l'autre. Aussi, plusieurs sites n'ont pas d'outil informatique pour la gestion des listes d'attente, ce qui complexifie l'accès à l'information des délais d'attente. Le défi est actuellement sur l'accès à la technologie informatique pour la gestion des listes d'attente. À cet égard, des discussions sont en cours avec le MSSS.

Les étapes franchies et à venir :

- Élaboration d'outil de compilation des données harmonisé – réalisé;
- Consultation auprès des directeurs concernés – réalisé;
- Processus d'harmonisation de l'entrée de données – en cours;
- Processus d'épuration des listes d'attente – en cours;
- Validation de la solution technologique, à venir.

7. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT

7.1 BUDGET 2016-2017

M^{me} Chantal Duguay est invitée, par M. Richard Loiselle, président, à présenter ce point.

Mme Duguay informe que le processus de vérification suit son cours. Le budget 2016-2017 sera déposé au comité de vérification le 14 juin et le même jour au conseil d'administration.

8. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

L'information de la présidente-directrice générale et du président sera donnée le mardi 14 juin, lors de la réunion régulière du C. A.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-04-16/17-18

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 18 h 15.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire